



Indemnisation des droits d'assurance funeraire

Par **eryck**, le **10/03/2014** à **23:55**

mon défunt père ayant souscrit à une assurance vie a désigné mon oncle comme bénéficiaire .cependant des problèmes de compatibilité d'identité font qu'il ne peut rentrer en possession des droits de remboursements puis je toucher cette indemnisation une fois la majorité acquise?